



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
20/03/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 5
- Suppléants : 1
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 27

Étaient présents : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Romuald DELABIE.

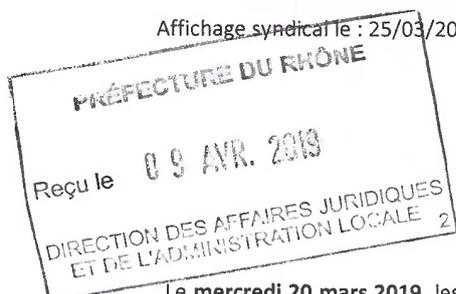
Date de la convocation 05/03/2019

Conseil syndical du 20/03/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
25/03/2019

Affichage syndical le : 25/03/2019



Absents représenté(s) :	Par :
Marc GRIVEL	Pierre GOUVERNEYRE
Éric MAZOYER	Denis VERKIN
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Anne-Laure MATHIAS	Gérard DARDET
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Laurent MONCEL	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSSAIE, Charles MONNERET, Olivier PERROT.

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 20 mars 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 05/03/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-03-11

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AGRICOLES ET NATURELLES POUR LES APICULTEURS

RAPPORTEUR : PIERRE GOUVERNEYRE – VICE-PRESIDENT A L'AGRICULTURE

Dans le cadre de sa politique de veille foncière qui vise à limiter la spéculation sur le foncier et à constituer progressivement un portefeuille foncier pour répondre aux objectifs de maintien de l'activité agricole, de gestion de la biodiversité et de restauration du petit patrimoine rural, le SMPMO est aujourd'hui propriétaire de près de 70 ha de terrains dont 50 ha sont mis à disposition d'exploitants agricoles.

Certaines parcelles en nature de bois, de près ou de cultures présentent des intérêts pour l'activité apicole.

Dans le cadre du plan de gestion du territoire Plaines Monts d'Or et afin de répondre aux objectifs de gestion de la biodiversité et de diversification des activités, il est proposé de mettre à disposition d'apiculteurs récoltants amateurs ou professionnels, dans le cadre de deux conventions, des parcelles propriétés du SMPMO.

La première convention sera tripartite (SMPMO/ PRENEUR EN PLACE/ APICULTEUR) et concernera les parcelles faisant l'objet d'un bail en cours au profit d'un exploitant agricole. Cette occupation précaire ne sera pas considérée comme de la sous-location de la part du preneur en place et ne donnera lieu aucun paiement d'une redevance, d'un loyer ou toute contrepartie financière.

La deuxième convention concerne les parcelles propriété du SMPMO sans bail en cours.

Ces conventions stipulent que le SMPMO met à disposition à titre gratuit ces parcelles et que l'Apiculteur s'engage chaque année à fournir au SMPMO du miel issu des ruchers situés sur les parcelles mises à disposition. Ce miel sera mis en pot par l'apiculteur et pourra être distribué aux partenaires du SMPMO et utilisé lors des manifestations organisées par le SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité les conventions présentées et autorise le président à les signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 20/03/2019*



Max Vincent,
Président